



# FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

## **BILAN D'ACTIVITE 2023**

Mission logement – Service insertion sociale – Direction de l'insertion et de l'emploi

# SOMMAIRE

Préambule

## 1. BILAN D'ACTIVITE

> *Volet aides financières*

1.1. Aides financières « accès »

1.2. Aides financières « maintien »

> *Volet accompagnement social*

1.3. Accompagnement social individuel (ASI)

1.4. Accompagnement dans le cadre du bail glissant

1.5. Accompagnement social à l'entretien et au rangement du logement (ASEL)

1.6. Accompagnement personnalisé à la maîtrise des énergies (APME)

## 2. BILAN FINANCIER

2.1. Recettes

2.2. Dépenses

3.3. Synthèse

## 3. PARTENARIAT > Prévention des expulsions



# Préambule

## Rappel réglementaire

### **Loi Besson du 31 mai 1990, visant à la mise en œuvre du droit au logement**

Toute personnes ou famille éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, a droit à une aide de la collectivité, dans les conditions fixées par cette loi, pour accéder à un logement décent et indépendant ou s'y maintenir.

La loi Besson instaure le fonds de solidarité pour le logement, destiné à accorder des aides financières telles que cautions, prêts, garanties et subventions aux ménages qui en ont la nécessité.

## Intervention du Département

La gestion du Fonds de solidarité pour le logement est assurée par le Département qui apporte son soutien aux personnes rencontrant des difficultés particulières :

- Pour accéder et se maintenir dans un logement décent et indépendant
- Pour disposer, dans leur logement, des fournitures d'eau, d'énergie et de services téléphoniques.

# 1. BILAN D'ACTIVITE

*En synthèse, l'année 2023 c'est...*

	2021	2022	2023
Nombre de demandeurs	1841	2600	2864
Nombre de ménages aidés	1598	2325	2401

**6731 aides financières** accordées à 781 ménages :

- 3138 aides pour l'accès (2022: 3843 aides accès)
- 3643 aides pour le maintien (2022: 3193 aides maintien)

**775 mesures d'accompagnement** accordées pour 1451 ménages (ASI, APME, ASEL et bail glissant)

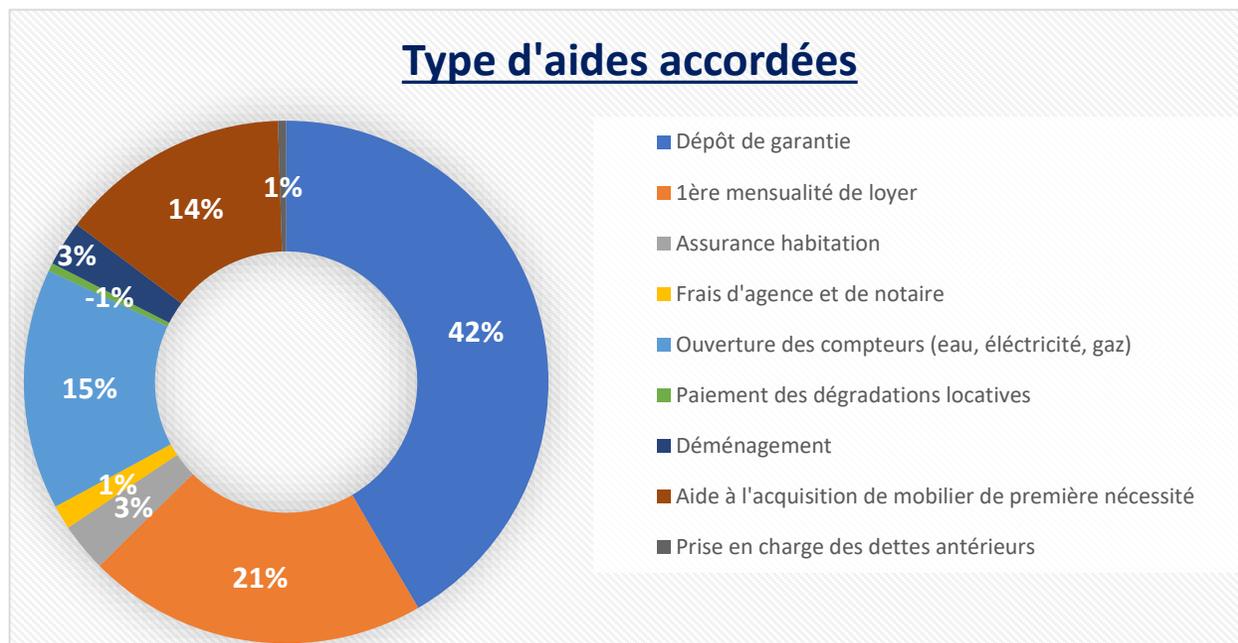
# 1. BILAN D'ACTIVITE > Volet aides financières

## 1.1. Aides financières « accès »



Les aides financières à l'accès sont accordées uniquement pour les logements situés sur le territoire du département de la Manche. Elles doivent permettre une insertion durable du ménage dans un logement adapté à ses besoins (taille du logement par rapport à la composition familiale, proximité du lieu de travail) et à ses ressources. Les demandes de relogement doivent être justifiées par un changement de situation, des motivations d'insertion sociale et/ou professionnelle.

ACCES		2021	2022	2023
	Nombre de dossiers déposés	700	870	794
	Nombre de ménages aidés	634	891	781
	Nombre de dossiers refusés	254	60	62
	Nombre de ménages cautionnés	351	425	418
	Nombre de ménages ayant activés le cautionnement	92	160	169
	Mise en œuvre de cautionnement	86 980€	99 082€	91 109€
	Aides sous forme de subvention	89 472€	95 069€	84 689 €
	Aides sous forme de prêt	295 417€	349 046€	333 306€
	<b>TOTAL DES AIDES ACCORDEES</b>	<b>471 869€</b>	<b>443 787€</b>	<b>419 181€</b>



En 2023, globalement, le FSL a vu baisser le nombre de demande d'aide à l'accès.

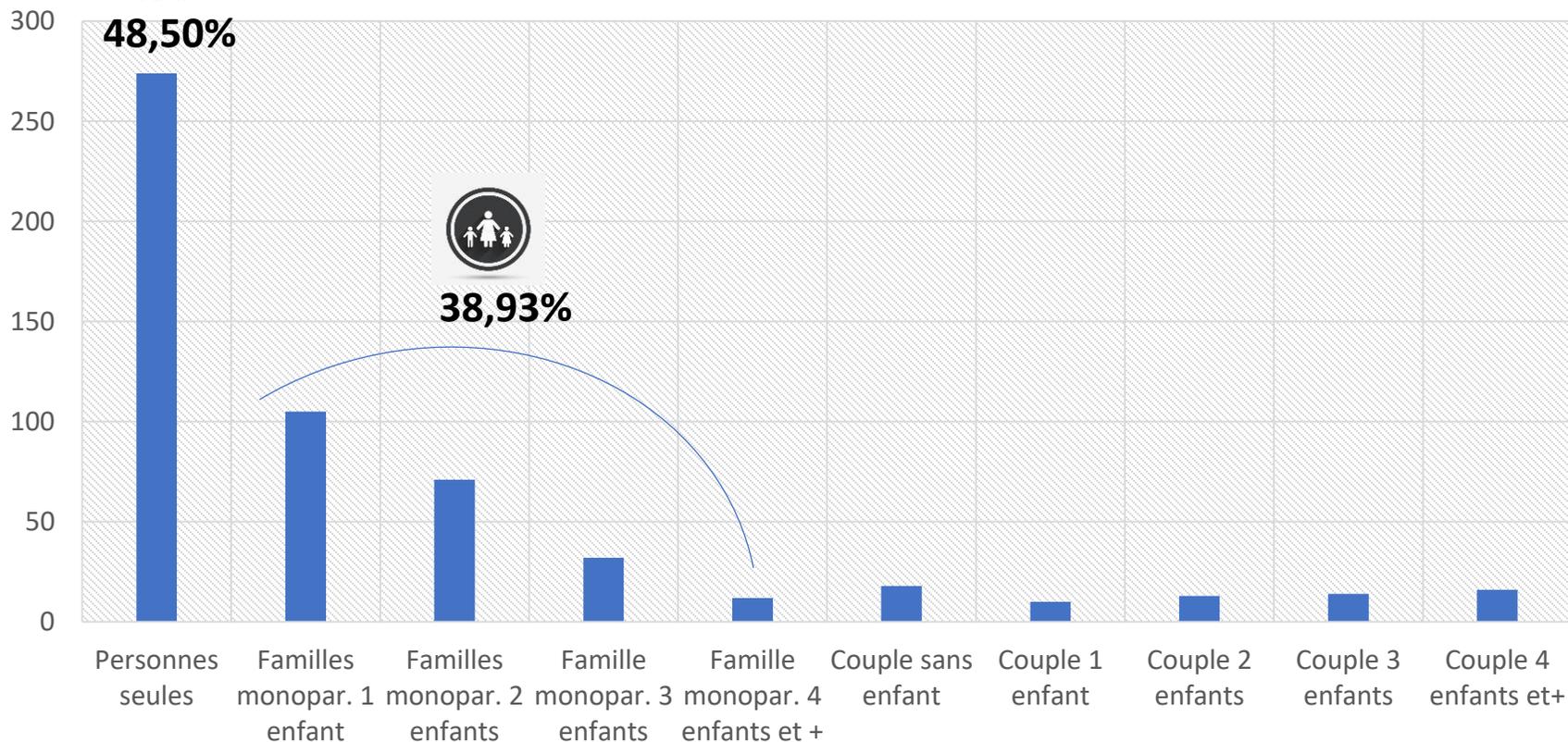
# 1. BILAN D'ACTIVITE > Volet aides financières

## 1.1. Aides financières « accès » - Profil du public aidé

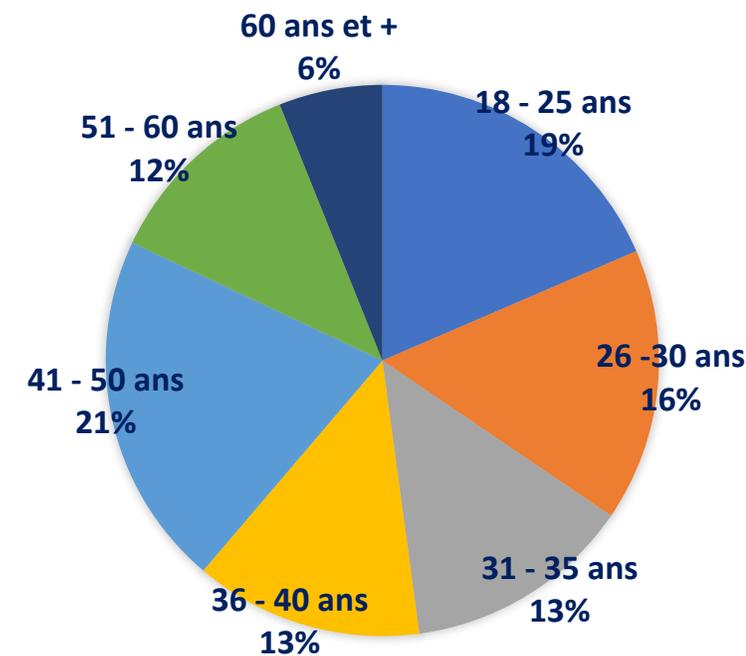
Les aides financières à l'accès concernent en majorité les personnes seules (48,50%), suivi par les familles monoparentales (38,93%).



### SITUATION FAMILIALE DES BÉNÉFICIAIRES



### AGE DES BÉNÉFICIAIRES



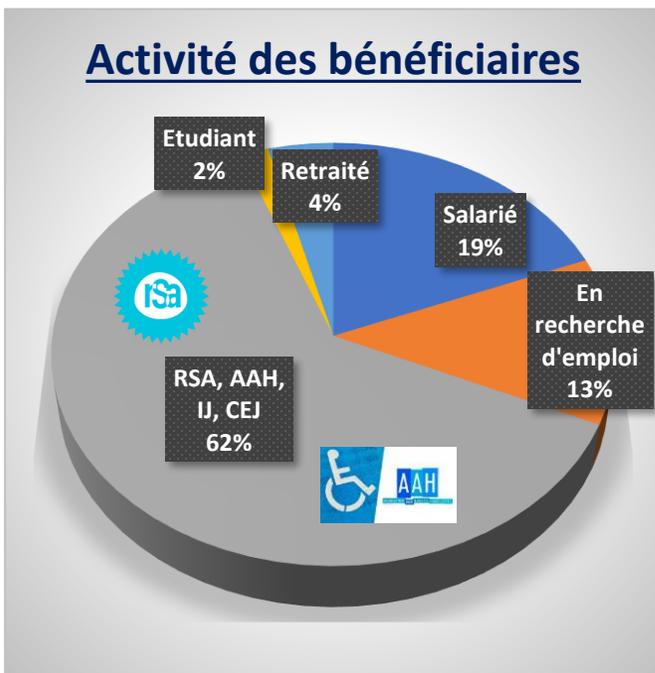
# 1. BILAN D'ACTIVITE > Volet aides financières

## 1.1. Aides financières « accès » - Profil public aidé

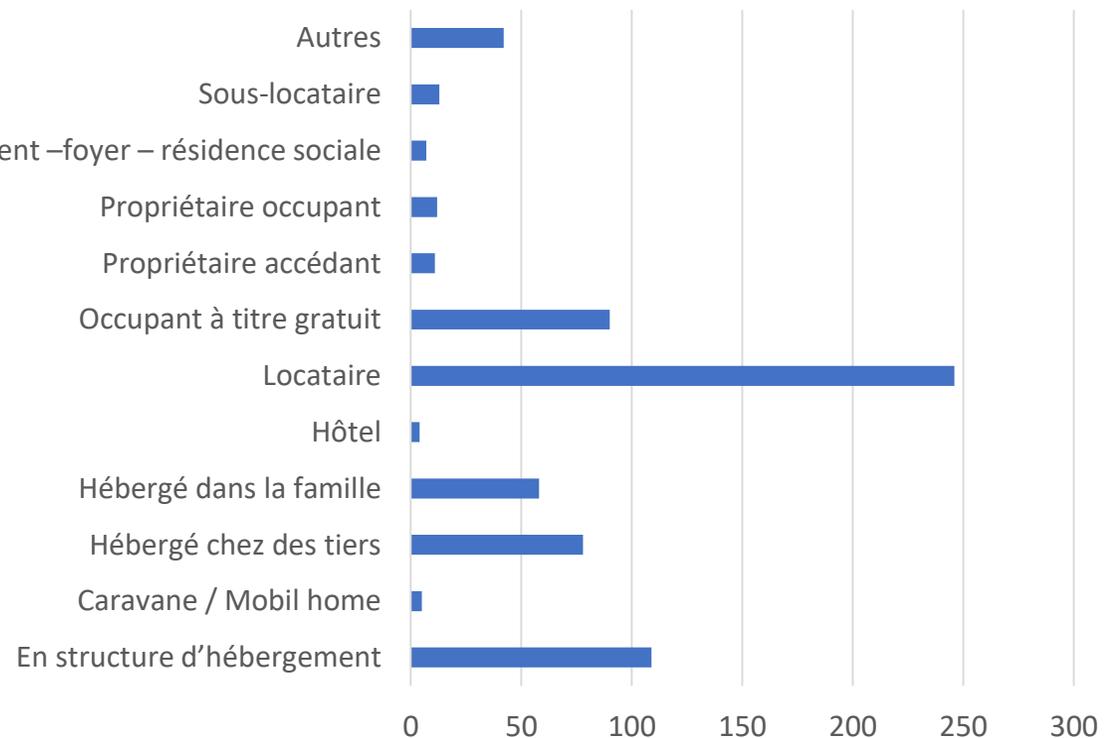
62% des bénéficiaires d'une aide à l'accès perçoivent des minima sociaux (majoritairement bénéficiaires du RSA).

64% des bénéficiaires d'une aide à l'accès ont un logement dans le parc privé.

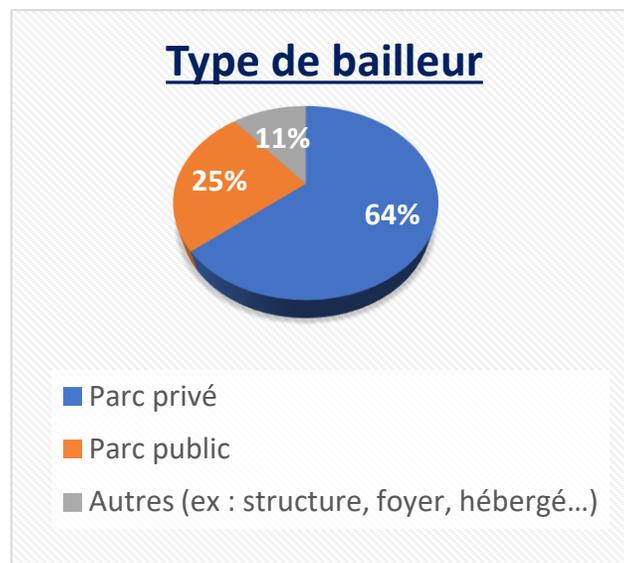
### Activité des bénéficiaires



### Type de logement (au moment de la demande)



### Type de bailleur



# 1. BILAN D'ACTIVITE > Volet aides financières

## 1.2. Aides financières « maintien »



Les aides financières au maintien apportent un soutien financier au demandeur qui a des difficultés à payer les frais liés à son logement : Loyer, mobilier de première nécessité, réparations locatives, assurance multirisques habitation, téléphonie / internet, énergie (électricité, eau, gaz ou chauffage).

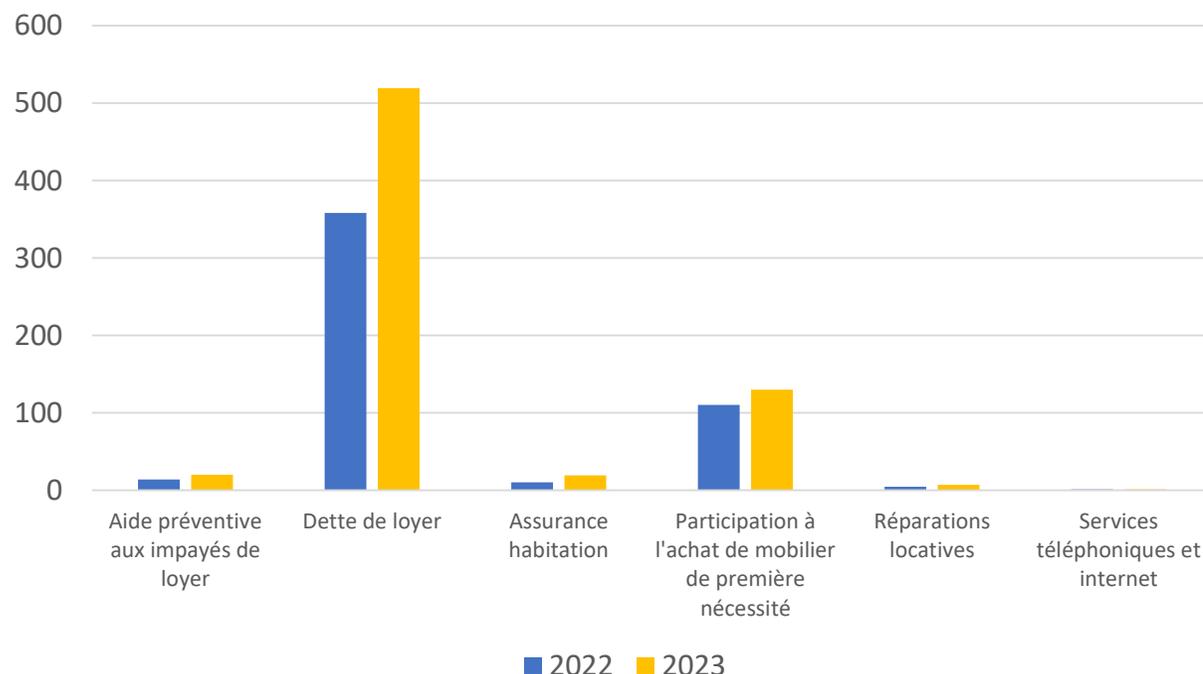
MAINTIEN		2021	2022	2023
	Nombre de demandeurs	1040	1562	1887
	Nombre de ménages aidés	872	1274	1451
	Nombre de dossiers refusés	347	348	466
	Aides sous forme de subvention	497 018€	529 567€	675 259€
	Aides sous forme de prêt	90 676€	123 303€	142 743€
	<b>TOTAL DES AIDES ACCORDEES</b>	<b>587694 €</b>	<b>652 870€</b>	<b>797 422€</b>

Le nombre de demandeurs d'aides financières pour le maintien dans le logement a fortement augmenté (+20% par rapport à 2022). Cette tendance a eu un impact financier significatif, avec une augmentation de + 144 552 € par rapport à 2022 (financement en majorité par de la subvention).

# 1. BILAN D'ACTIVITE > Volet aides financières

## 1.2. Aides financières « maintien »

### Type d'aides au « maintien logement »



Les aides au maintien logement concernent essentiellement les impayés de loyer (74,5%).

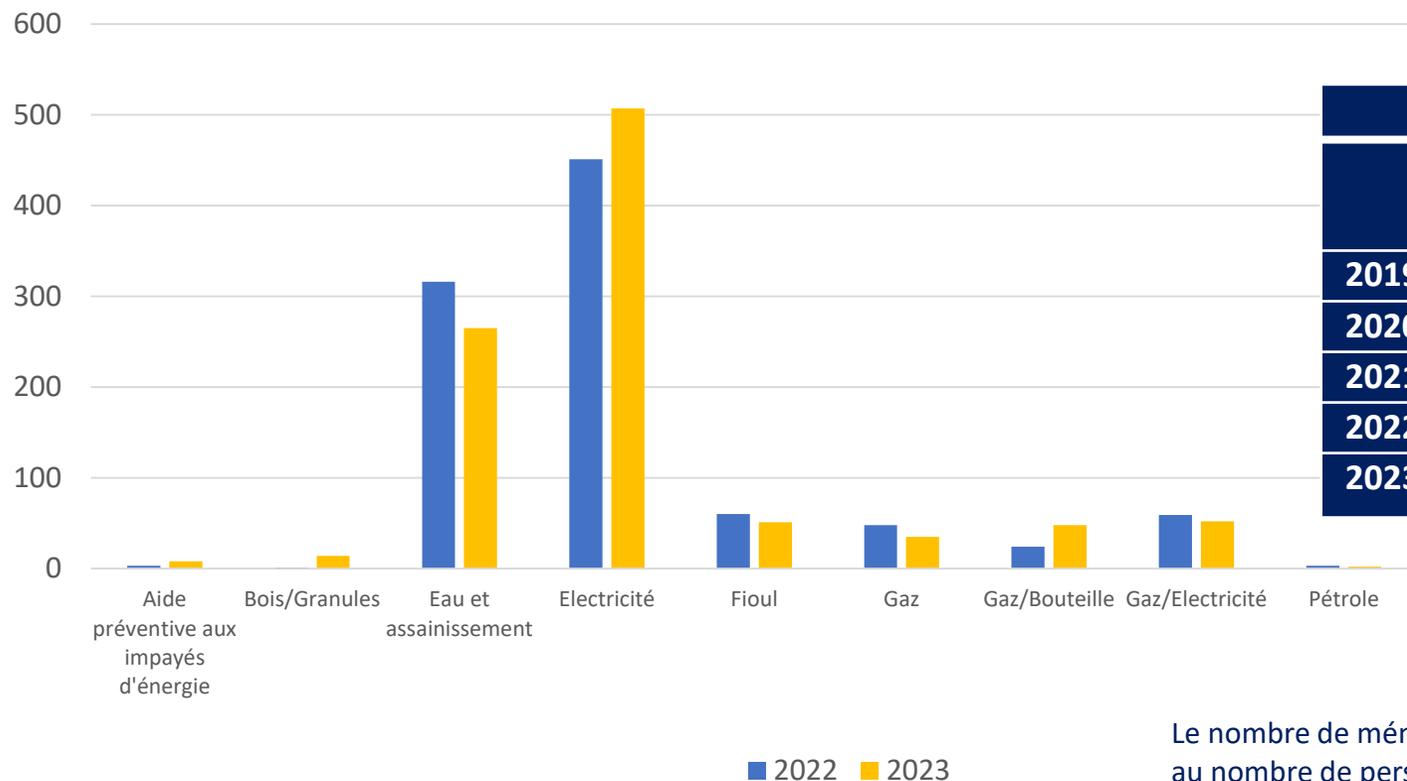
	Dette de loyer	
	Nombre de ménages aidés	Montant des aides
<b>2019</b>	409	251 079 €
<b>2020</b>	344	213 098 €
<b>2021</b>	398	263 257 €
<b>2022</b>	437	313 636 €
<b>2023</b>	<b>540</b>	<b>413 314€</b>

Le nombre de ménages aidés pour le paiement de leur dette de loyer a fortement augmenté (+ 23,5% par rapport à 2022).

# 1. BILAN D'ACTIVITE > Volet aides financières

## 1.2. Aides financières « maintien »

### Type d'aides au « maintien énergie »



	Energie et chauffage		Eau	
	Nombre de ménages aidés	Montant des aides	Nombre de ménages aidés	Montant des aides
<b>2019</b>	800	281 680 €	306	34 415 €
<b>2020</b>	538	192 949 €	260	29 565 €
<b>2021</b>	701	285 727 €	300	38 710 €
<b>2022</b>	682	286 480 €	326	52 755 €
<b>2023</b>	<b>720</b>	<b>319 465 €</b>	<b>272</b>	<b>38 680 €</b>

Le nombre de ménages aidés pour l'énergie et le chauffage a augmenté (+ 5,5%), contrairement au nombre de personnes aidés pour l'eau (- 16,5%).

Les aides au maintien énergie concernent en majorité les dettes d'électricité (51,6%).

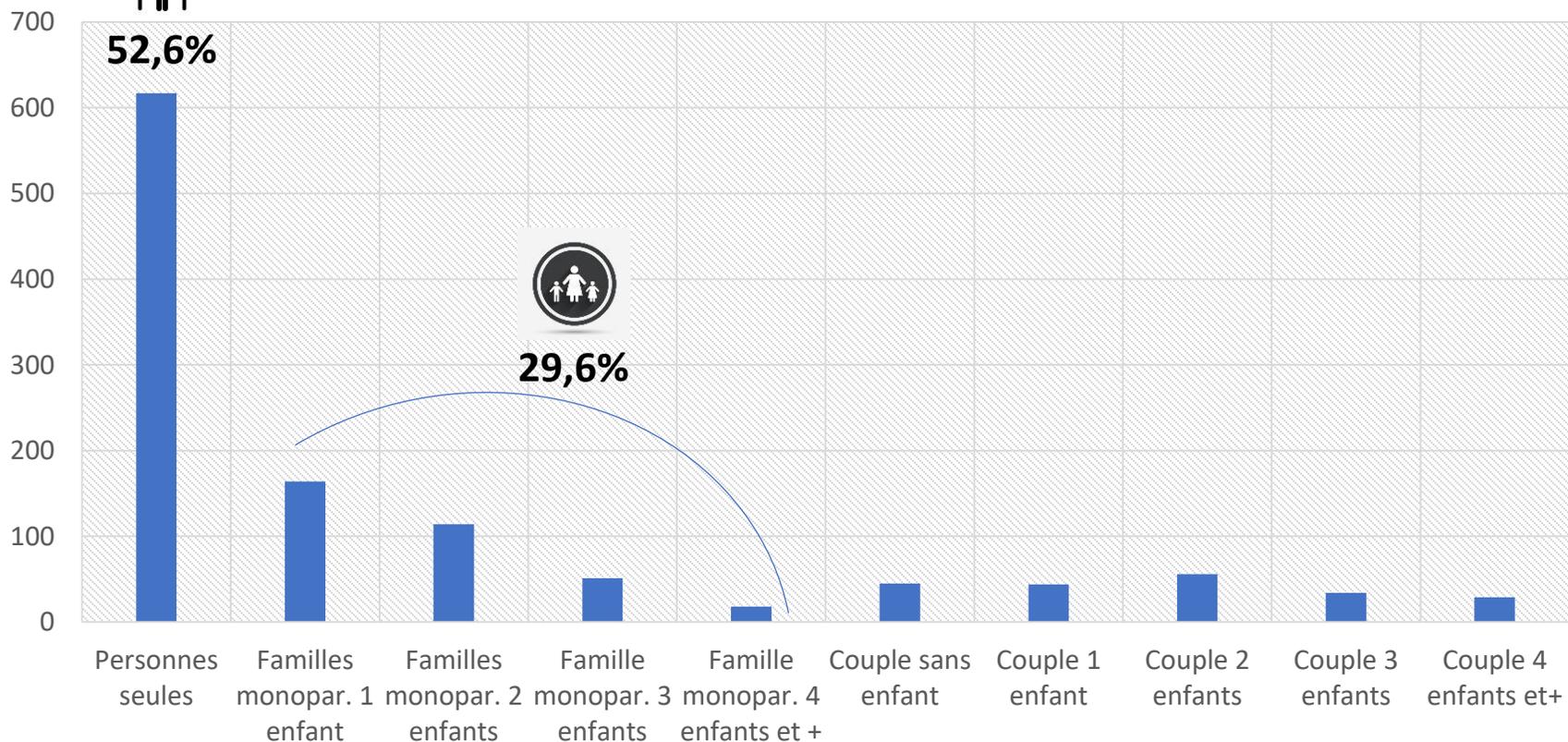
# 1. BILAN D'ACTIVITE > Volet aides financières

## 1.2. Aides financières « maintien » - Profil public aidé

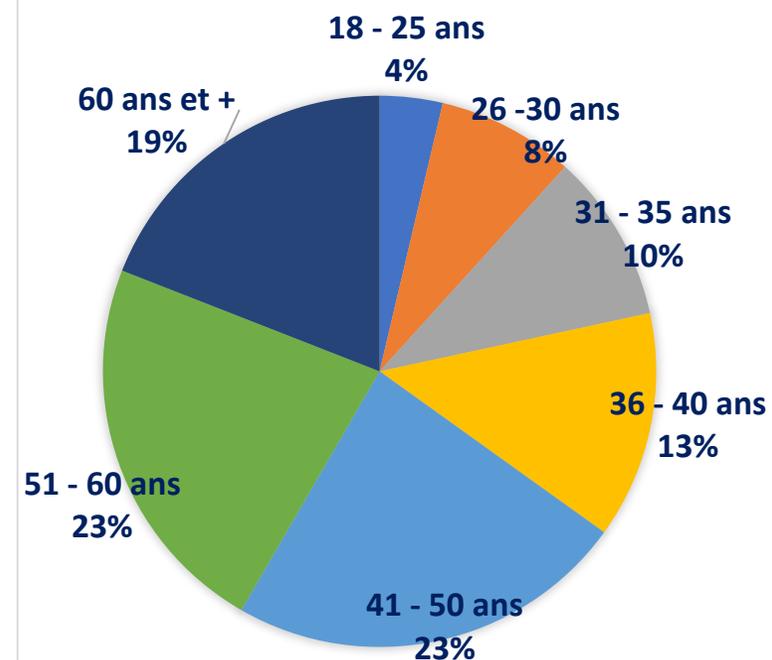
Comme pour l'accès, les aides financières au maintien interviennent essentiellement auprès de personnes seules (52,6%) et des familles monoparentales 29,6%).



### SITUATION FAMILIALE DES BÉNÉFICIAIRES



### AGE DES BÉNÉFICIAIRES

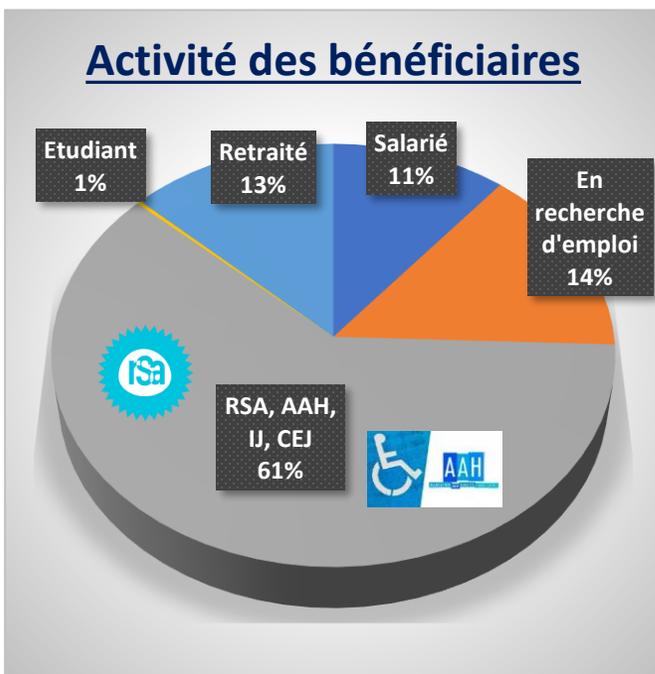


# 1. BILAN D'ACTIVITE > Volet aides financières

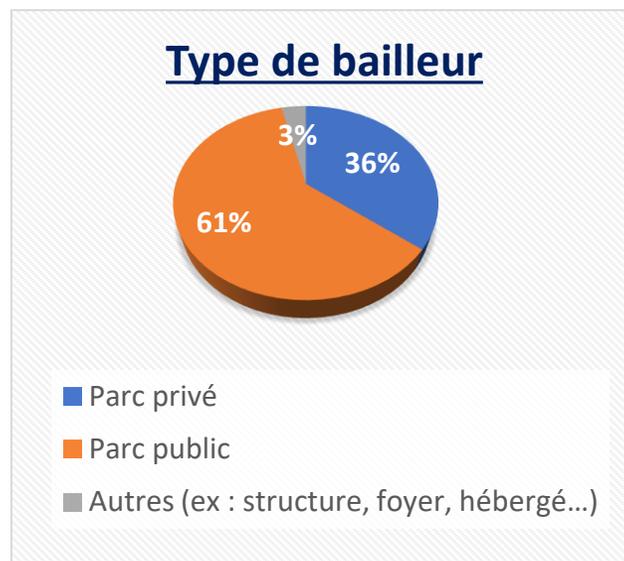
## 1.2. Aides financières « maintien » - Profil public aidé

Comme pour l'accès, la majeure partie du public aidé par le FSL maintien perçoit les minima sociaux.  
Par contre, ils sont majoritairement locataires du parc public (61%).

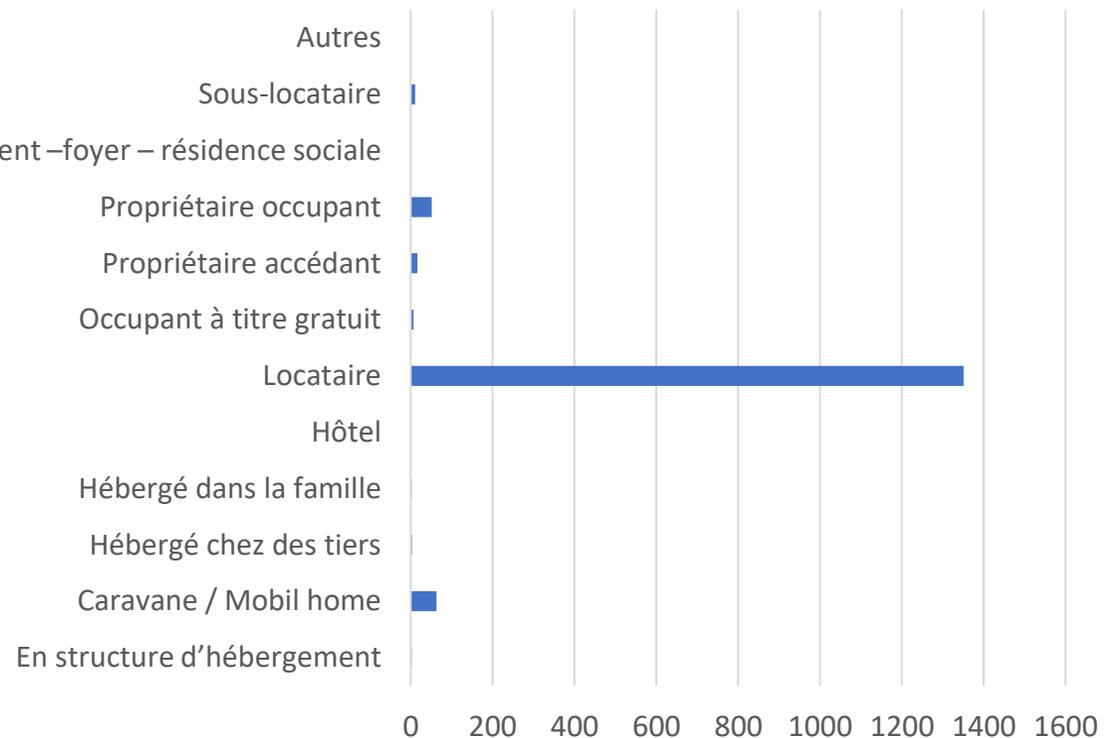
### Activité des bénéficiaires



### Type de bailleur



### Type de logement



# 1. BILAN D'ACTIVITE > Volet accompagnement social

## 1.3. Accompagnement social individuel (ASI)



L'accompagnement social individualisé s'adresse aux personnes qui rencontrent des difficultés pour accéder, s'installer ou se maintenir dans un logement autonome sur le département de la Manche. Le CDHAT, Accueil Emploi et Passerelles vers l'emploi sont les partenaires opérateurs des mesures ASI

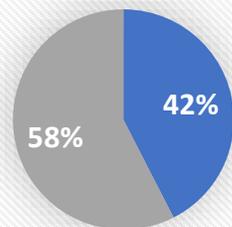
**626** ménages accompagnés  
- 10,05 % en 1 an  
**967** mesures (*initial + renouvellement*)

Le nombre d'accompagnement ASI a augmenté en 2023 (+ 4%), du fait de la hausse importante des renouvellement de mesure.

La répartition est relativement équilibrée entre les mesures « accès » et les mesures « maintien ».

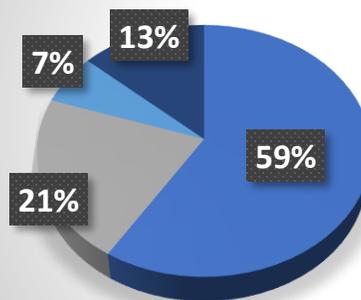
Les personnes seules sont majoritairement représentées (59%).

### Type d'accompagnement



■ Accès ■ Maintien

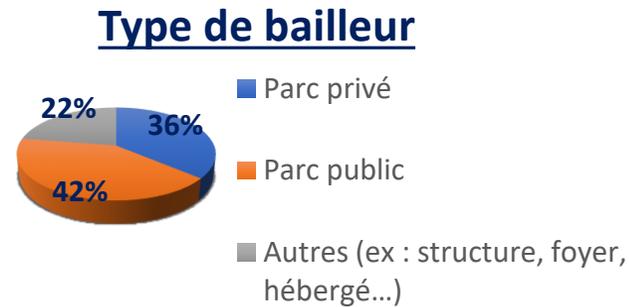
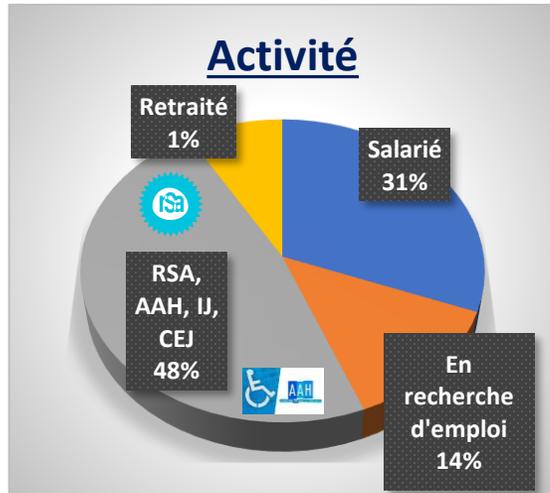
### Composition familiale



■ Personnes seules  
■ Familles monoparentales  
■ Couples sans enfants  
■ Couples avec enfants

# 1. BILAN D'ACTIVITE > Volet accompagnement social

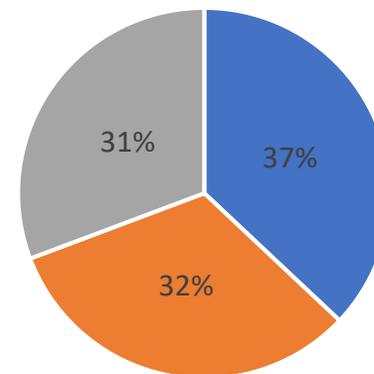
## 1.3. Accompagnement social individuel (ASI)



Le public bénéficiaire de l'ASI a majoritairement des revenus précaires (48%), sont locataires aussi bien du parc privé que public, et rencontrent principalement des difficultés de gestion administrative et financière.

69% des accompagnements mènent à la réalisation des objectifs pour répondre aux besoins des personnes.

### Résultats des accompagnements



- Objectifs atteints : Difficultés résolues et/ou autonomie
- Objectifs partiellement atteints : Besoin de renouveler la mesure ou de réorienter vres un autre type d'accompagnement
- Objectifs non atteints : Difficultés non résolues, refus ou non mobilisation du ménage



### Difficultés rencontrés par les ménages

- 29,9% ont des difficultés liées aux ressources et au budget
- 23,3% ont des difficultés dans la gestion administrative
- 13,5% sont menacés d'expulsion
- 7,2% ont des problèmes de santé

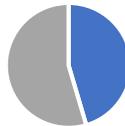
# 1. BILAN D'ACTIVITE > Volet accompagnement social

## 1.4. Accompagnement dans le cadre du bail glissant

Le bail glissant est un outil destiné à favoriser l'accès au logement de personnes en difficulté. Le Département contribue financièrement de l'accompagnement social mis en place par les structures portant des actions de bail glissant.

**24** mesures accordées en 2023  
**+ 20%** en 1 an

### Genre



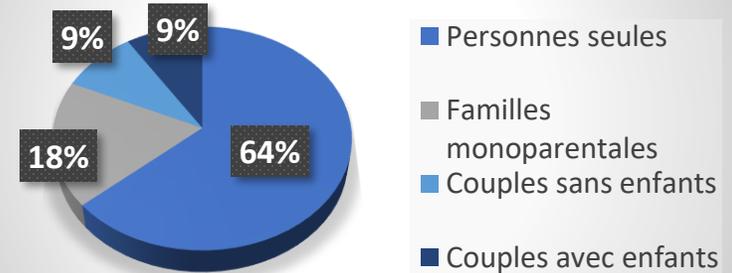
■ Femmes ■ Hommes

**67** places conventionnées  
**27** ménages accompagnés  
**40%** de taux de remplissage

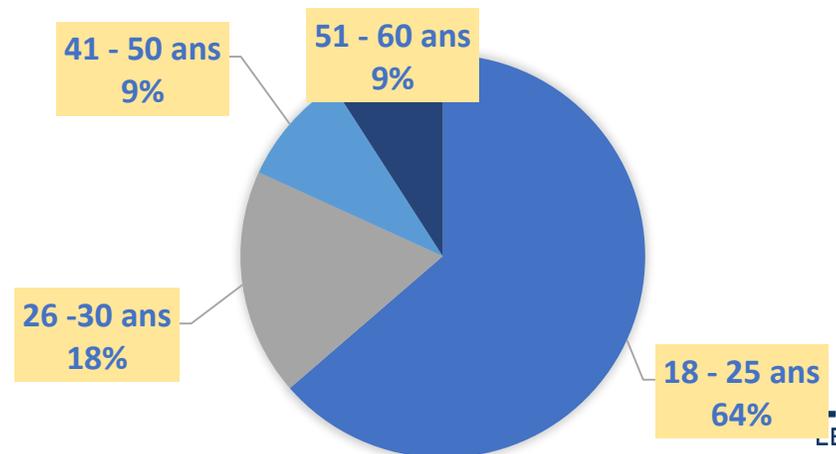
### 12 Structures conventionnées

- ADSEAM
- AIS Granville
- CCAS Cherbourg
- CCAS Coutances
- CCAS La Hague
- CCAS Saint-Lô
- CLLAJ Cherbourg
- CLLAJ Coutances
- CLLAJ Granville
- Fondation Bon Sauveur
- Foyer de la Baie
- Résidence Habitat Jeunes

### Composition familiale



### AGE

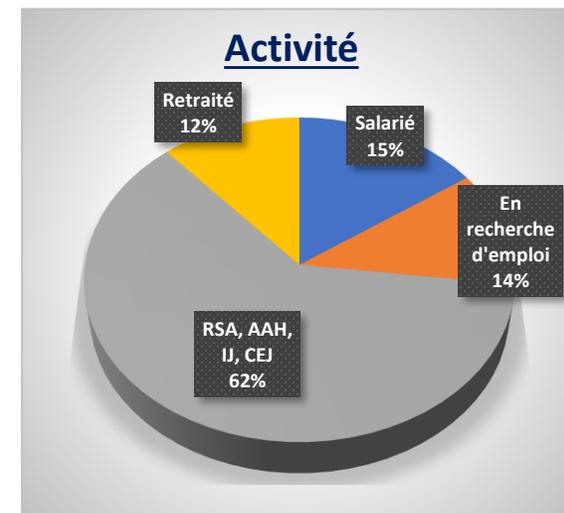
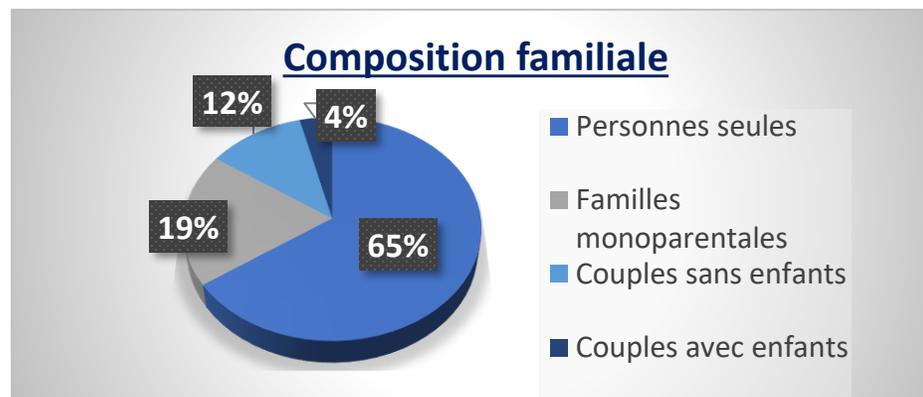
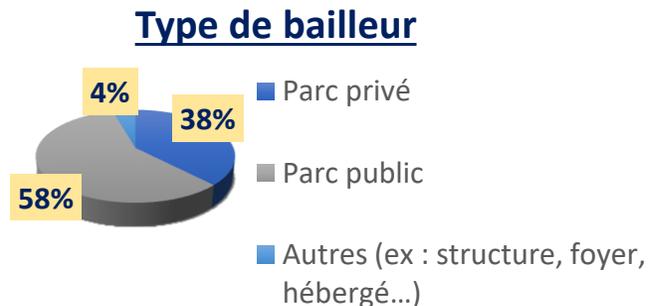
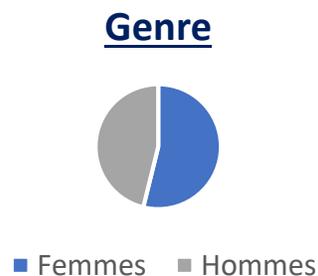
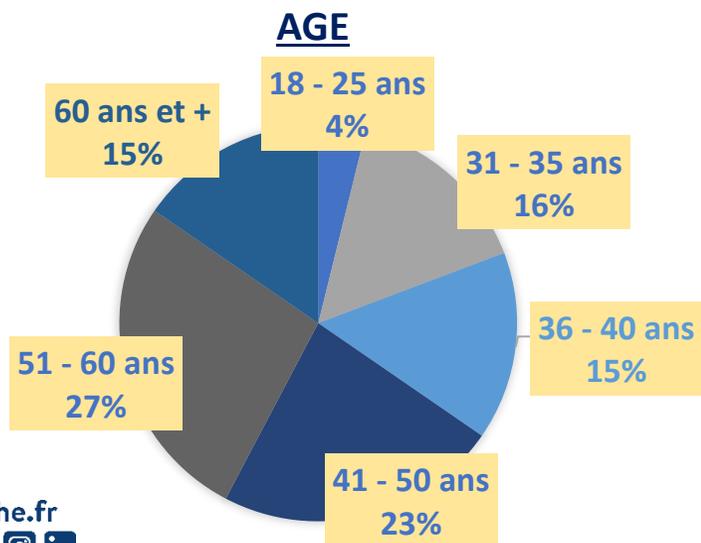


# 1. BILAN D'ACTIVITE > Volet accompagnement social

## 1.5. Accompagnement social à l'entretien et au rangement du logement (ASEL)

L'accompagnement social à l'entretien et au rangement du logement a pour objet de favoriser l'insertion par le logement des locataires et propriétaires occupants en difficultés, en les aidant à acquérir les bons réflexes pour l'entretien de leur logement. L'ASEL se concrétise par un accompagnement individuel, à domicile, axé sur le développement des savoir-faire et des acquisitions techniques de la personne. L'ASEL couvre l'ensemble du département de la Manche, via l'intervention conjointe de l'ADMR, l'ADESSA et l'AAFP.

**44** mesures accordées en 2023  
(37 mesures à 2022)



# 1. BILAN D'ACTIVITE > Volet accompagnement social

## 1.6. Accompagnement personnalisé à la maîtrise des énergies (APME)



Cet accompagnement en faveur des personnes fragilisées vise à leur permettre de retrouver une consommation adaptée à sa situation et à ses besoins, et lui permettre de se maintenir durablement dans son logement. Cette action se concrétise par un accompagnement individuel, à domicile, axé sur le développement des connaissances « énergétiques » logement et de leur maîtrise. Le partenaire opérateur de l'APME est Astre services.

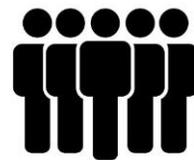
**34** ménages accompagnés en 2023  
(35 en 2022)

### Permanences énergie

Des permanences sont réalisées en lien avec les mairies, CCAS, Missions locales, association d'insertion ou caritatives sur les secteurs de Cherbourg en Cotentin, Quettehou, Bricquebec, Coutances, Saint-Lô et Avranches.

### Actions menées :

- ✓ Diagnostic du logement et des habitudes de consommation
- ✓ Médiation entre les ménages et les fournisseurs d'énergie
- ✓ Conseil sur le remplacement des appareils électroménagers
- ✓ Information sur les éco-gestes
- ✓ Activation des chèques énergie



### Volet préventif

- 35 animations collectives dans les quartiers et en zones rurales sur l'ensemble du département (327 participants)
- 97 informations auprès des salariés des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)

## 2. BILAN FINANCIER

### 2.1. Recettes

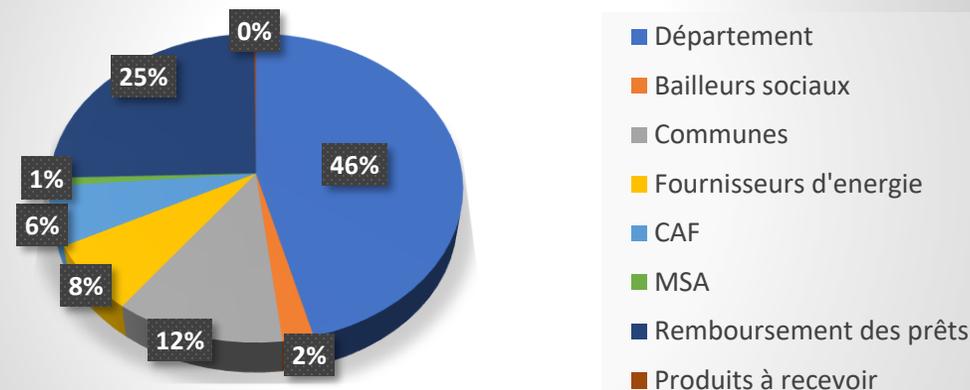


Le Fonds de Solidarité pour le logement est un dispositif multi-partenarial piloté par le département de la Manche. A ce titre, ce dernier procède tous les ans à un appel de fonds auprès de divers partenaires œuvrant dans le champ du logement.

Recettes	2023	Evolution N-1
Participation du Département	951 363 €	+ 49 981 €
Participation des contributeurs	593 846 €	- 21 630€
Remboursement des dépôts de garantie et de prêts	524 092 €	- 27 653 €
Marché public ASI – produits à recevoir	3510,40 €	- 113 953 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 072 813,21 €</b>	<b>- 157 167€</b>

Contributeurs	2023	Evolution N-1
Communes + intercommunalités	250 615 €	- 6 494 €
Bailleurs sociaux	46 230 €	+ 1 364 €
Fournisseurs d'énergie	151 000 €	- 32 500 €
CAF	128 000 €	=
MSA	18 000 €	+ 16 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>593 846 €</b>	<b>- 21 630 €</b>

#### Compositions des recettes du FSL - 2023



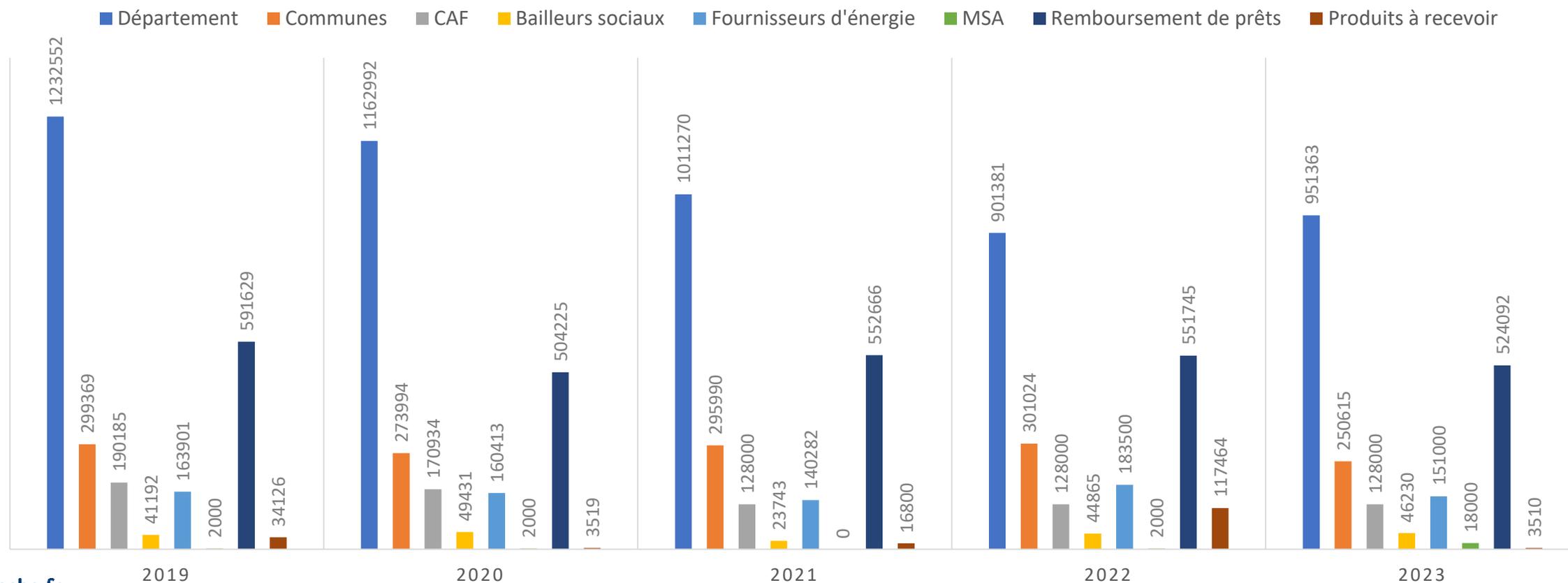
Les recettes perçues de la part des contributeurs ont baissé de 157 167 € par rapport à 2022, soit une évolution de -7,04%. Parmi les baisses de contributions, il est à noter l'écart concernant les contributions des fournisseurs d'énergie qui s'explique par l'important rattrapage de subventions versées par ENGIE en 2022 pour les années 2021 et 2022.

Le concours des bailleurs sociaux de la Manche s'élève à 46 230,48 € (+ 3% par rapport à 2022) et celui de la Mutualité sociale agricole (MSA) à 18 000 € en augmentation par rapport aux années antérieures (revalorisation de la participation à 10 000 euros annuelle et 8000 euros pour le versement des années antérieures).

## 2. BILAN FINANCIER

### 2.1. Recettes

#### EVOLUTION DES PARTICIPATIONS FSL



## 2. BILAN FINANCIER

### 2.2. Dépenses

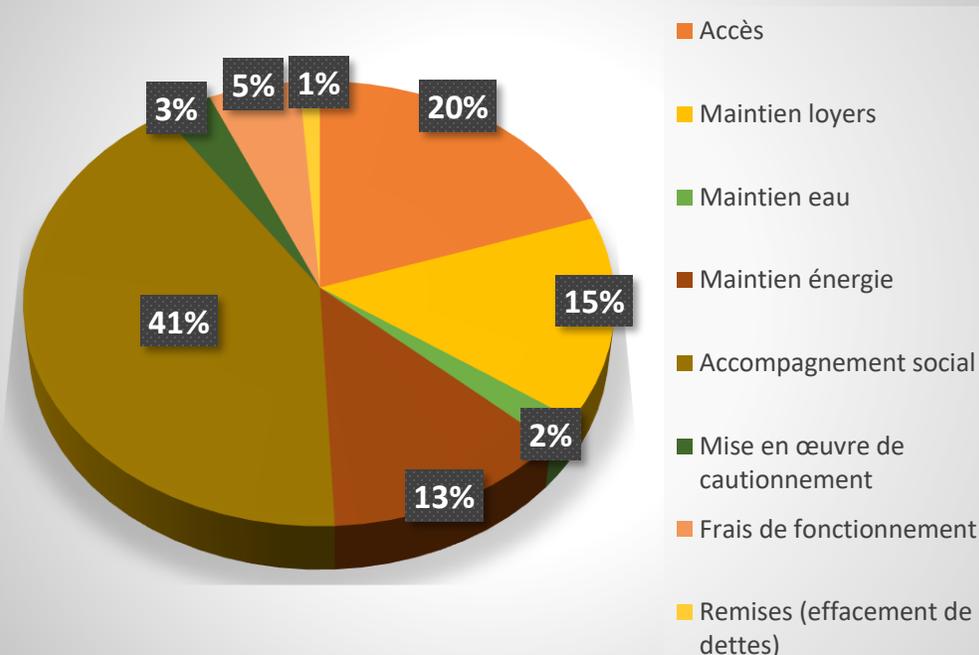
Dépenses	2023	Evolution N-1
Aide financière « accès »	384 025 €	- 57 060 €
Aide financière « maintien logement » (impayés de loyer)	481 322 €	+ 151 150 €
Aide financière « maintien eau »	36 326 €	- 8 316 €
Aide financière « maintien énergie »	297 189 €	+ 16 055 €
Accompagnement social	916 064 €	+ 499 €
Mise en œuvre cautionnement	27 185 €	- 40 040 €
Frais de fonctionnement	127 080 €	+ 10 252 €
Remises (effacement de dettes)	20 824 €	- 6 005 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 290 018 €</b>	<b>+ 66 534 €</b>

L'année 2023 a été marquée par une forte d'augmentation des aides financières versées par le FSL sur le volet maintien > impayés de loyers (+ 31,4%) et d'énergie(+ 5,4%).

Le volet accompagnement social représente la dépense la plus importante du FSL avec un montant de 916 064 €, soit 40% du budget.

Au global, les dépenses 2023 ont légèrement augmenté de +2,9% par rapport à 2022.

### Répartition des dépenses FSL - 2023

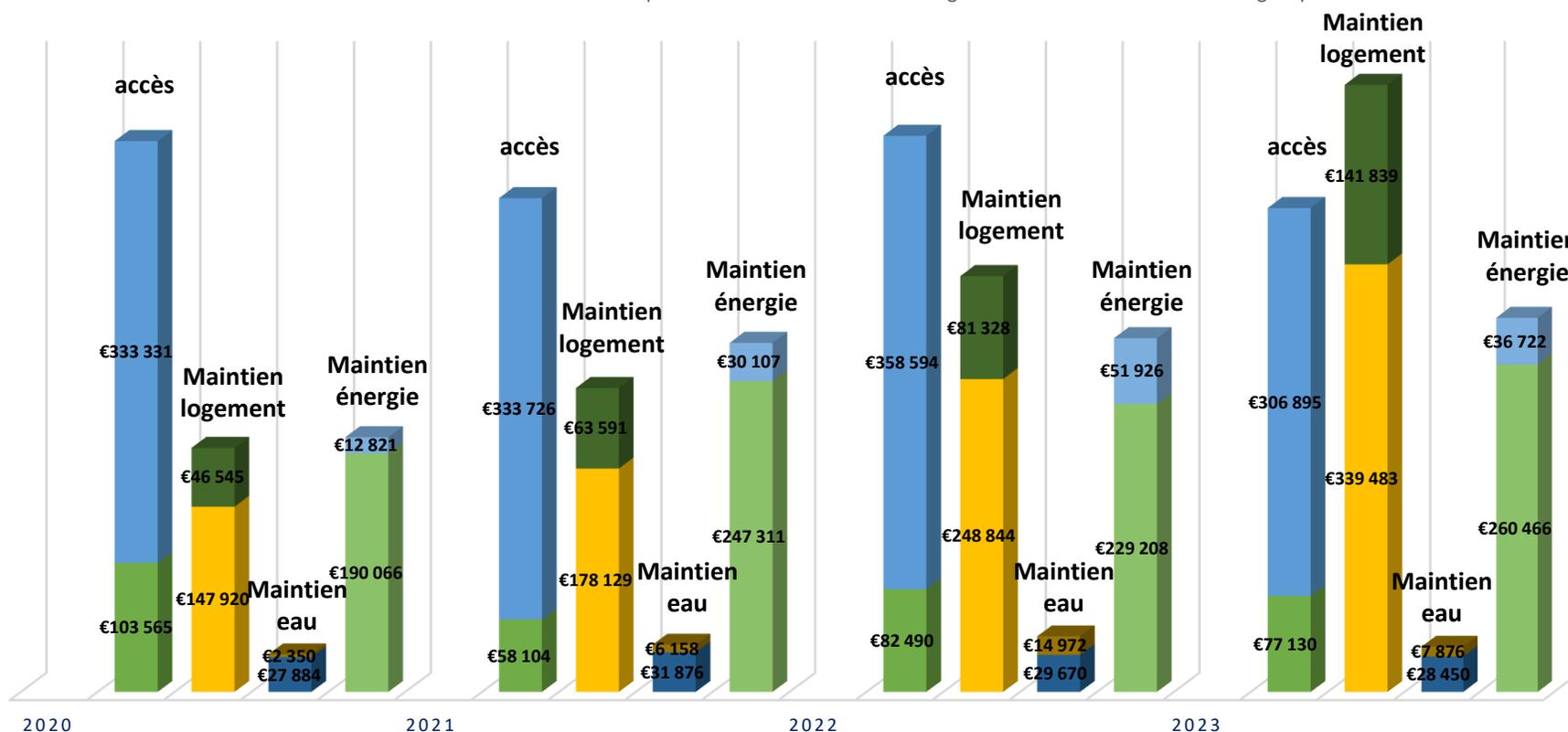


# 2. BILAN FINANCIER

## 2.2. Dépenses

### AIDES FINANCIÈRES > MONTANTS VERSÉS

- Accès - subvention      ■ Accès - prêt      ■ Maintien logement - subvention      ■ Maintien logement - prêt
- Maintien eau - subvention      ■ Maintien eau - prêt      ■ Maintien énergie - subvention      ■ Maintien énergie - prêt



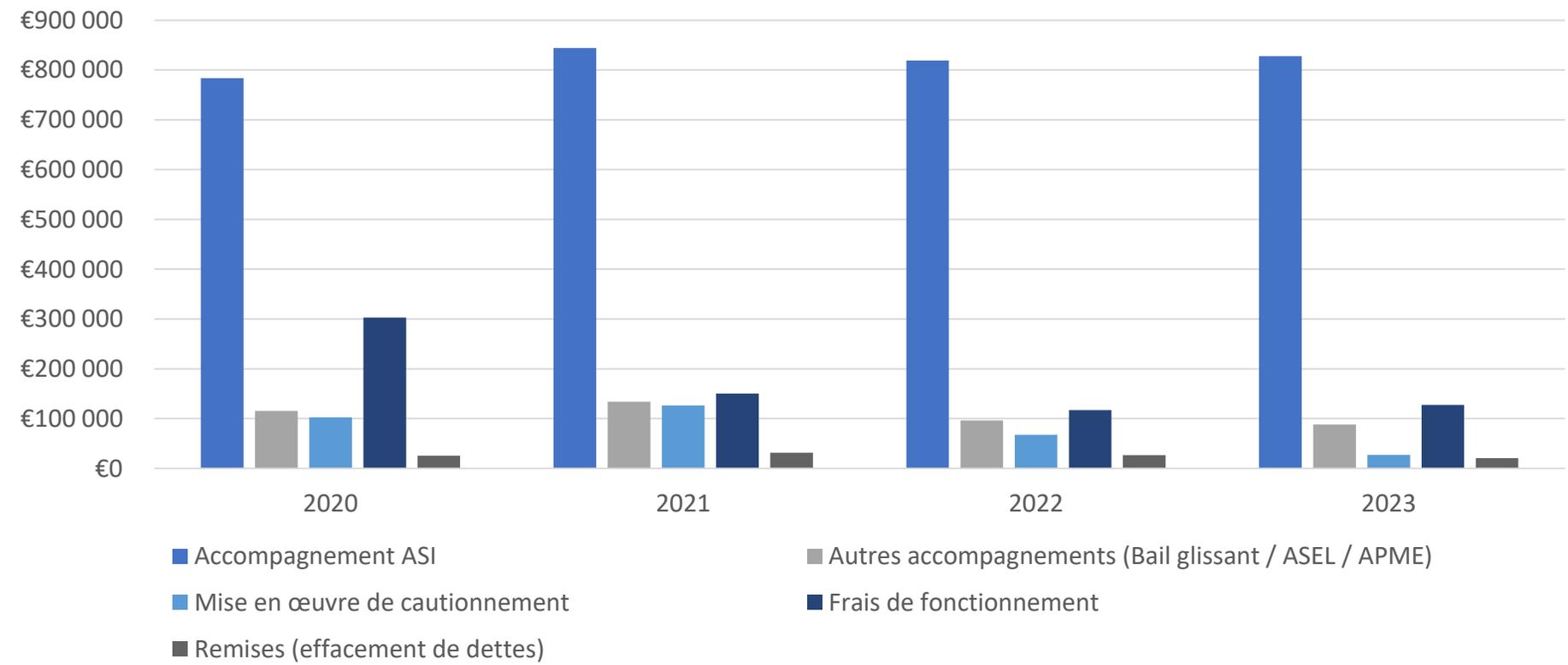
En 2023, les subventions attribuées dans le cadre d'une aide financière maintien impayés de loyers ont nettement augmenté avec un montant de 339 483 € (+ 36% par rapport à 2022).

Les subventions pour les aides financières pour l'énergie ont également augmenté, avec une dépense de 260 466 € en 2023 (+13% par rapport à 2022).

# 2. BILAN FINANCIER

## 2.2. Dépenses

### AUTRES DEPENSES (hors aides financières)

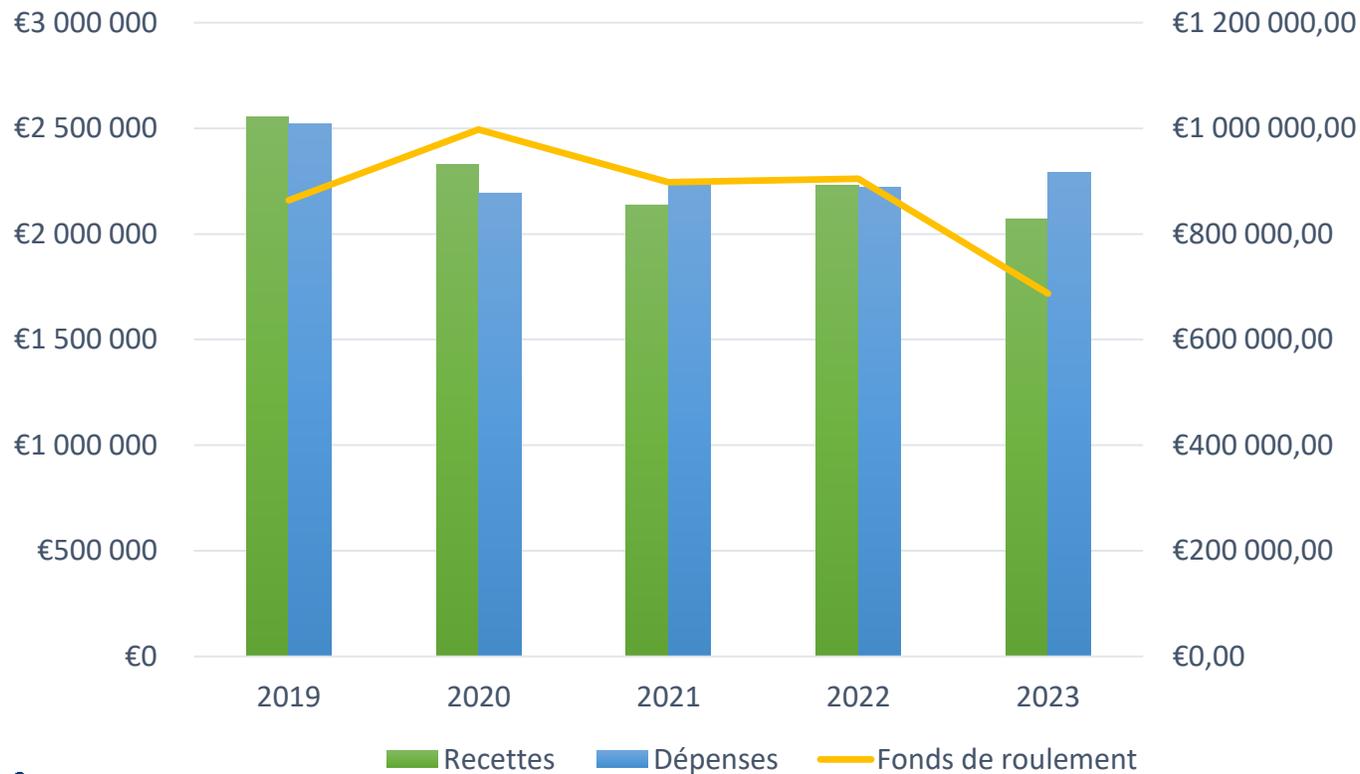


En 2023, les dépenses liées aux mesures d'accompagnement liées au logement sont stables.  
89,45 % des crédits engagés sont consacrés aux mesures d'accompagnement social individuel (ASI).

## 2. BILAN FINANCIER

### 2.3. Synthèse

#### Evolution des recettes et dépenses FSL



*Comparativement à l'année précédente, la tendance 2023 fait apparaître une baisse des recettes et une augmentation des dépenses.*

*Le fond de roulement est nettement en baisse, -24% par rapport à 2022.*

## 3. PARTENARIAT > Prévention des expulsions (CCAPEX)



La commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX) vise à piloter la stratégie de prévention des expulsions et à coordonner l'action des différents acteurs sur le département. Elle réunit les acteurs afin de rendre des avis et recommandations à l'ensemble des partenaires œuvrant localement à la prévention des expulsions. Co-pilote avec l'Etat, le Département via sa mission logement a ainsi contribué à l'étude des situations de ménages fragilisés dans leur maintien, dans le parc public ou privé, et à différents stades de la procédure d'expulsion. Ces commissions se sont tenues en présentiel.

### 28 CCAPEX territoriales réparties sur 3 zones :

- Nord > Cherbourg
- Centre > Saint-Lô et Coutances
- Sud > Avranches

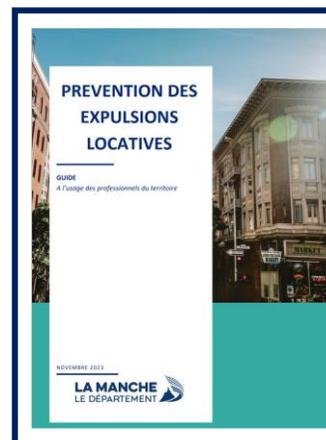
Dans le cadre de ses préconisations, la CCAPEX a sollicité le FSL pour la mise en place de diagnostic social et financier (DSF):

**95 DSF** demandées en 2023 (+12% en 1 an),  
soit en moyenne 3 DSF par CCAPEX

**96%** des DSF préconisés  
en CCAPEX sont réalisés

Délai moyen de réalisation  
**29 jours**

### 3 partenaires opérateurs



### Création d'un guide de la procédure de prévention des expulsions locatives à destination des travailleurs sociaux des CMS

- ✓ Sensibiliser les travailleurs sociaux en enjeux liés à la prévention des expulsions locatives (permettre un travail le + amont possible avec les ménages en difficulté dans leur logement)
- ✓ Optimiser les retours des DSF demandés lors de l'assignation et des fiches navettes pour l'étude des situations en CCAPEX.

 Seulement **30%** des ménages ont été rencontrés.